

Arras, le 12 février 2019

Jean-Claude LEROY

Président  
du Conseil départemental

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République française  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Ce jeudi 7 février s'est tenu le Conseil départemental de l'Education nationale en Préfecture à Arras. Un conseil que nous attendions étant donné les alertes posées par les organisations syndicales au sujet des annonces de suppressions de postes dans l'Education Nationale.

Malgré les difficultés connues de tous, les chiffres livrés par les services de l'Etat démontrent que le département du Pas-de-Calais est en passe d'être sacrifié.

Alors même que le Département, territoire expérimentateur, se mobilise à hauteur de 32 millions d'euros, autour de votre stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté, que vous préconisez le renforcement des moyens éducatifs dans les territoires fragiles, une obligation de formation jusqu'à 18 ans. Aujourd'hui des moyens éducatifs nous sont retirés. Je déplore cette décision contraire à la philosophie de la convention que nous avons signée avec l'Etat le 18 décembre dernier.

Dans ces conditions, je m'interroge sur l'utilité de cette collaboration et des efforts importants que nous déployons. Pour mémoire, et à titre d'exemple, nous nous sommes portés volontaires pour coordonner avec les trois EPCI qui constituent le Pôle Métropolitain de l'Artois, la stratégie du logement et la lutte contre le sans-abrisme dès 2018.

Nous avons été expérimentateurs dans l'accompagnement des publics précaires en instaurant la fonction de référent qui évite la multiplication des interlocuteurs pour un même allocataire.

.../...

Nous sommes également engagés aux côtés de Pôle Emploi dans l'expérimentation de l'accompagnement global vis-à-vis des demandeurs d'emploi, dispositif qui vise à lever les freins sociaux périphériques à la reprise d'une activité. Ce sont actuellement 40 travailleurs sociaux qui sont mobilisés.

A quoi sert-il alors de valoriser ce plan pauvreté dans le département si c'est pour enlever les moyens nécessaires à l'éducation de nos enfants par ailleurs ?

Même si nous ne pouvons que nous réjouir de votre volonté de soutenir l'éducation prioritaire avec des dédoublements de classes de CP et CE1, nous devons déplorer la suppression de 55 classes maternelles, alors même que vous rappelez dans le cadre du Plan Pauvreté, le rôle essentiel de l'école maternelle pour mettre fin au déterminisme social. A cela s'ajoutent 55 autres fermetures dans l'élémentaire partout sur le territoire départemental.

Dans le secondaire, sans même porter de jugement sur la réforme du lycée, nous constatons une croissance continue et régulière des effectifs entre 2016 et 2019. A cela, et de manière contradictoire, vos services ont décidé une diminution horaire globale de 110 heures alors qu'est prévue une hausse des effectifs de l'ordre de 350 élèves sur l'ensemble des collèges du Pas-de-Calais. Par ailleurs, les effectifs des élèves d'ULIS devraient continuer à croître !

Le « toujours faire mieux avec moins » en matière d'éducation ne peut amener qu'à l'échec. C'est la raison pour laquelle, bien au-delà de ce que nous oblige la loi, nous continuerons à être aux côtés des équipes enseignantes et des familles pour construire un avenir à notre jeunesse. Nous resterons très attentifs à la situation et au traitement qui sera réservé au Pas-de-Calais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

 Cordialement

Jean-Claude LEROY